

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	26 avril 2023
Numéro	23.358	Heure	15h29

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : Lutte contre le blanchiment lors d'enchères du service des poursuites et faillites

Contenu :

Dans le cadre des procédures de ventes aux enchères par l'État de biens saisis, le service des poursuites et faillites exige un acompte immédiat, ainsi que le paiement de la somme résiduelle par l'adjudicataire dans un délai très court.

Quelles mesures sont prises dans de telles circonstances pour s'assurer que les acomptes payés, parfois en liquide, et les sommes encaissées lors de ces procédures ne proviennent pas d'activités illégales et ne sont pas concernés par le blanchiment ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Blum	Adriana Ioset	Niel Smith
Barbara Blanc	Armin Kapetanovic	Marc Fatton